

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO : R- 4270-2024 Phase 1

**HYDRO-QUÉBEC**, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (RLRQ, c. H-5) ayant son siège social au 75, boul. René-Lévesque Ouest, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2Z 1A4,

Demanderesse

---

---

**AFFIRMATION SOLENNELLE DE M. MAXIME BOUDREAU**

[Article 29 du *règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* (RLRQ., c. R-6.01 r 4.1)]

---

---

Je, soussigné, **MAXIME BOUDREAU**, Directeur Performance opérationnelle, Direction – Performance opérationnel 1, Hydro-Québec, 201, rue Jarry Ouest, RC, en la ville de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. Les informations relatives à Hydro-Québec contenues aux pièces déposées au soutien de la demande du présent dossier ont été préparées sous ma supervision et mon contrôle, soit les pièces **HQTD-4, Document 1 (section 2.1.4, Annexe B)** et **HQTD-2, Document 1 (sections 1 et 2)** (collectivement les « **Pièces** »);
2. J'ai une connaissance des faits relatifs à Hydro-Québec contenus aux Pièces ;
3. Tous les faits allégués par Hydro-Québec aux Pièces sont vrais et valent comme mon témoignage écrit en la présente instance.

Et j'ai signé à Montréal, Québec,  
ce 14 novembre 2024

**(s) Maxime Boudreau**

---

**MAXIME BOUDREAU**

Déclaré solennellement devant moi par vidéoconférence,  
à Montréal, Québec, ce 14 novembre 2024

**(s) Maria Gisela Martinez Hernandez**

---

**Maria Gisela Martinez Hernandez # 289 196 #**  
Commissaire à l'assermentation pour le Québec